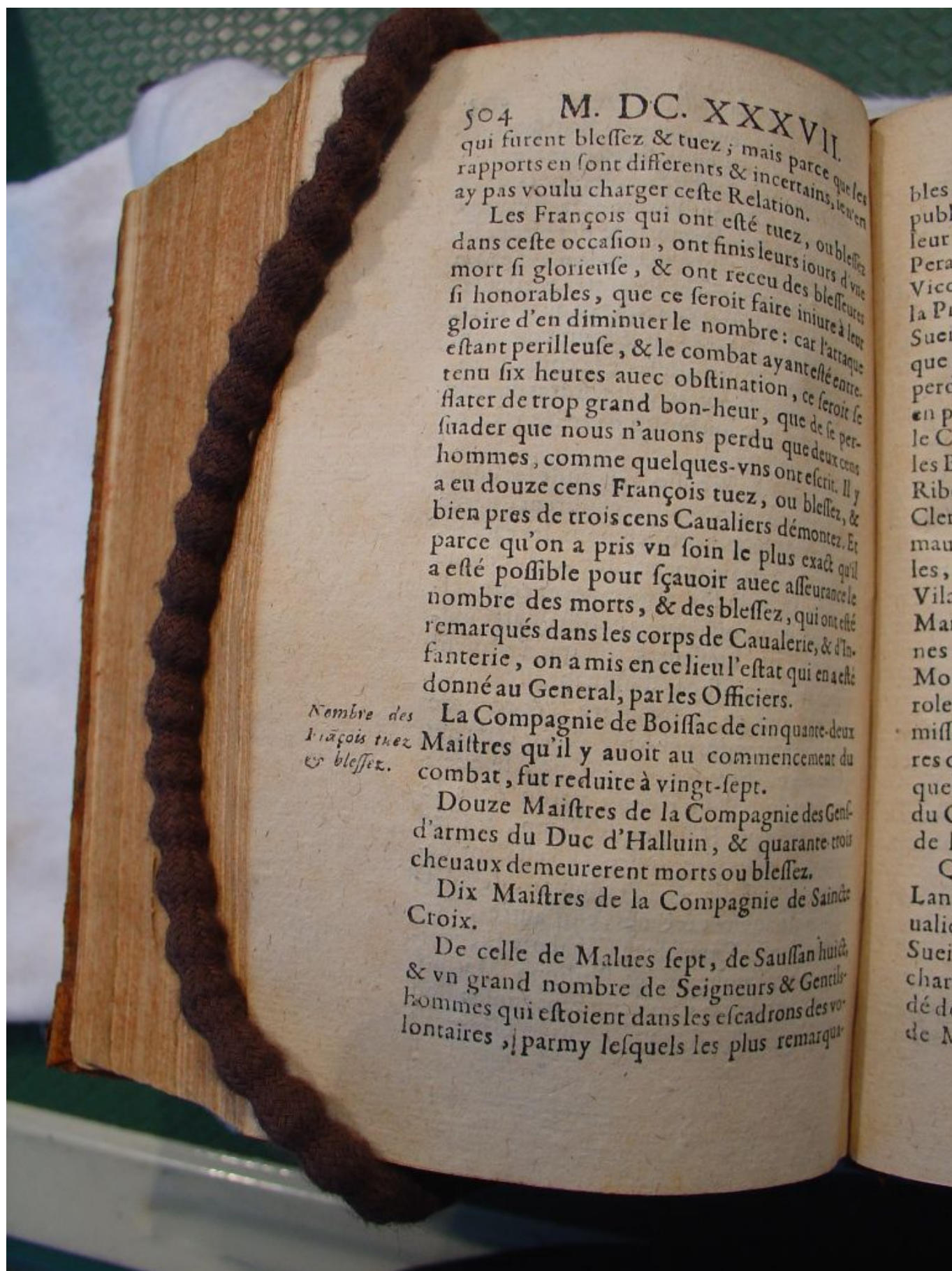


1637_504.jpg



504 M. DC. XXXVII.

qui furent blesez & tuez ; mais parce que les rapports en sont differents & incertains, ie n'ay pas voulu charger ceste Relation.

Les François qui ont esté tuez, ou blesez dans ceste occasion, ont finis leurs iours d'une mort si glorieuse, & ont receu des blezures si honorables, que ce seroit faire iniure à leur gloire d'en diminuer le nombre: car l'attaque estant perilleuse, & le combat ayant esté entre-tenu six heures avec obstination, ce seroit se flater de trop grand bon-heur, que de se persuader que nous n'auons perdu que deux cens hommes, comme quelques-vns ont escrit. Il y a eu douze cens François tuez, ou blesez, & bien pres de trois cens Caualliers demontez. Et parce qu'on a pris vn soin le plus exact qu'il a esté possible pour sçauoir avec assurance le nombre des morts, & des blesez, qui ont esté remarqués dans les corps de Cauallerie, & d'Infanterie, on a mis en cel lieu l'estat qui en a esté donné au General, par les Officiers.

Nombre des François tuez & blesez.

La Compagnie de Boissac de cinquante-deux Maistres qu'il y auoit au commencement du combat, fut reduite à vingt-sept.

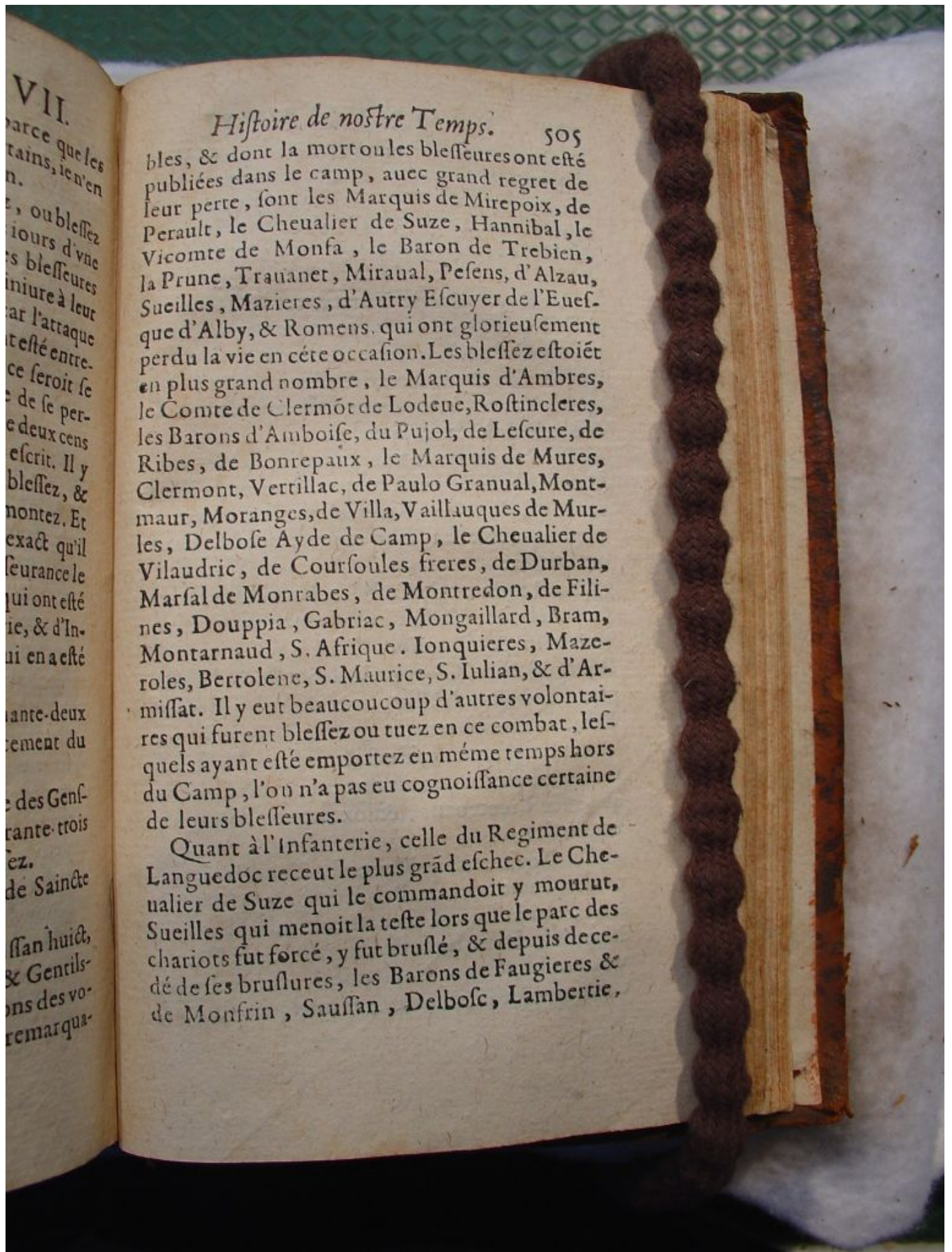
Douze Maistres de la Compagnie des Gentilshommes du Duc d'Halluin, & quarante-trois cheuaux demurerent morts ou blesez.

Dix Maistres de la Compagnie de Sainte Croix.

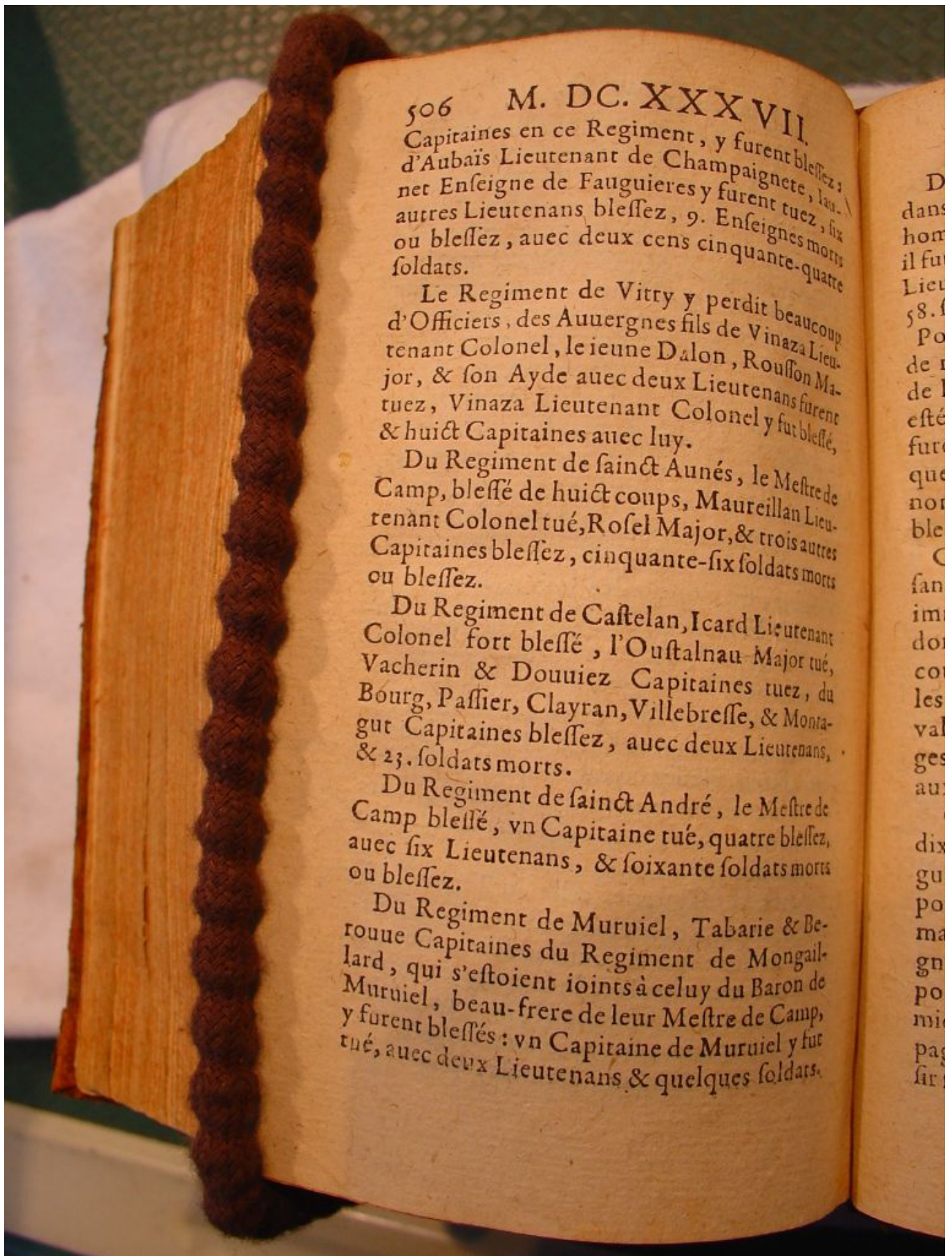
De celle de Malues sept, de Saussan huit, & vn grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes qui estoient dans les escadrons des volontaires, parmi lesquels les plus remarquables,

bles,
publ
leur
Perar
Vico
la Pr
Sueil
que
perd
en pl
le C
les B
Ribe
Cler
mau
les,
Vila
Mar
nes,
Mor
roles
missa
res q
quel
du C
de l
Q
Lang
ualie
Sueil
chari
dé de
de M

1637_505.jpg



1637_506.jpg



506 M. DC. XXXVII.

Capitaines en ce Regiment, y furent blesez : d'Aubais Lieutenant de Champaignete, launet Enseigne de Fauquieres y furent tuez, six autres Lieutenans blesez, 9. Enseignes morts ou blesez, avec deux cens cinquante-quatre soldats.

Le Regiment de Vitry y perdit beaucoup d'Officiers, des Auvergnés fils de Vinaza Lieutenant Colonel, le ieune Dalon, Rousson Major, & son Ayde avec deux Lieutenans furent tuez, Vinaza Lieutenant Colonel y fut blezé, & huit Capitaines avec luy.

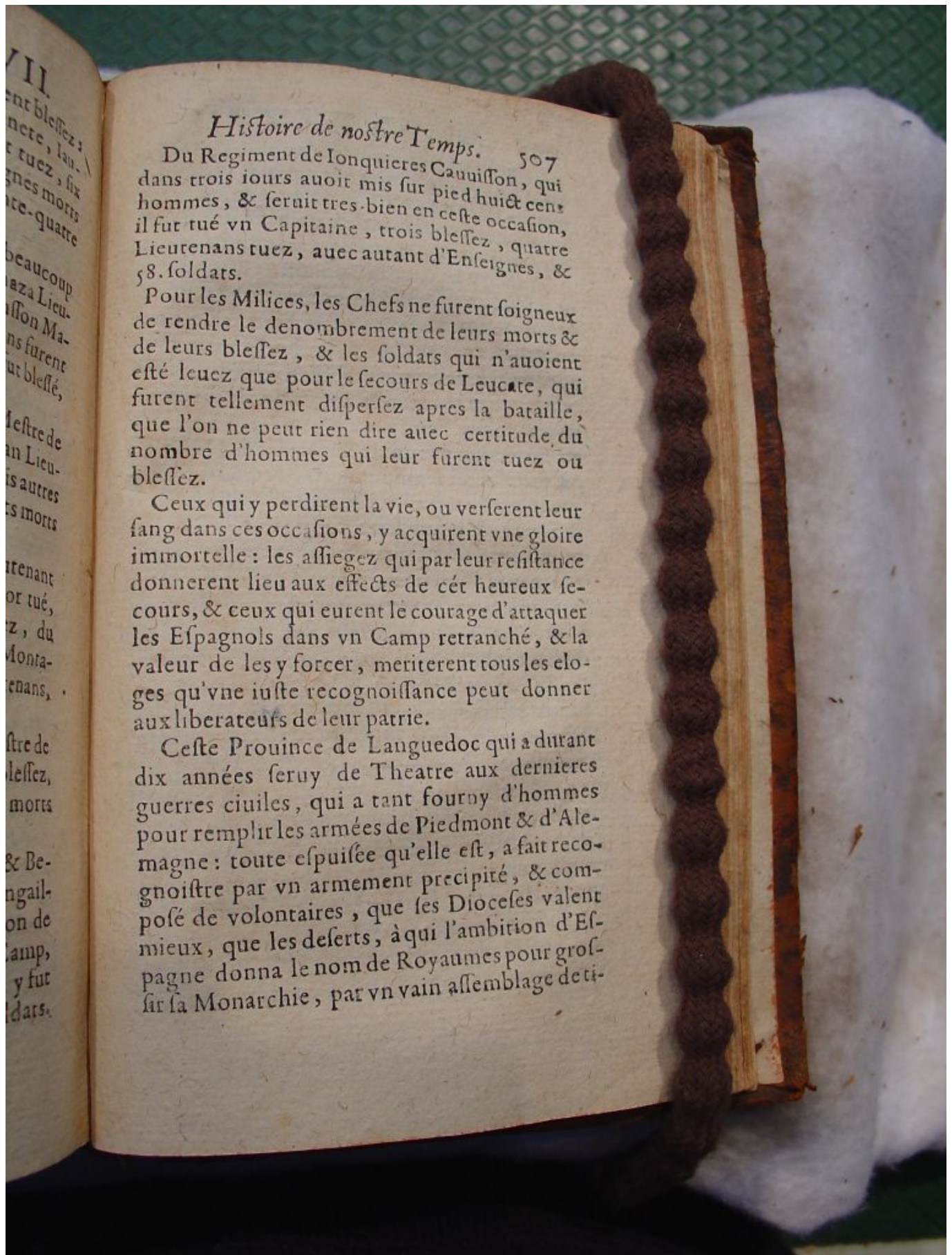
Du Regiment de saint Aunés, le Mestre de Camp, blezé de huit coups, Maureillan Lieutenant Colonel tué, Rosel Major, & trois autres Capitaines blesez, cinquante-six soldats morts ou blesez.

Du Regiment de Castelan, Icard Lieutenant Colonel fort blezé, l'Oustalnav Major tué, Vacherin & Douvriez Capitaines tuez, du Bourg, Passier, Clayran, Villebresse, & Montagut Capitaines blesez, avec deux Lieutenans, & 23. soldats morts.

Du Regiment de saint André, le Mestre de Camp blezé, vn Capitaine tué, quatre blesez, avec six Lieutenans, & soixante soldats morts ou blesez.

Du Regiment de Muruiel, Tabarie & Berroue Capitaines du Regiment de Mongailard, qui s'estoient ioints à celuy du Baron de Muruiel, beau-frere de leur Mestre de Camp, y furent blezéz : vn Capitaine de Muruiel y fut tué, avec deux Lieutenans & quelques soldats.

1637_507.jpg



Histoire de nostre Temps.

507

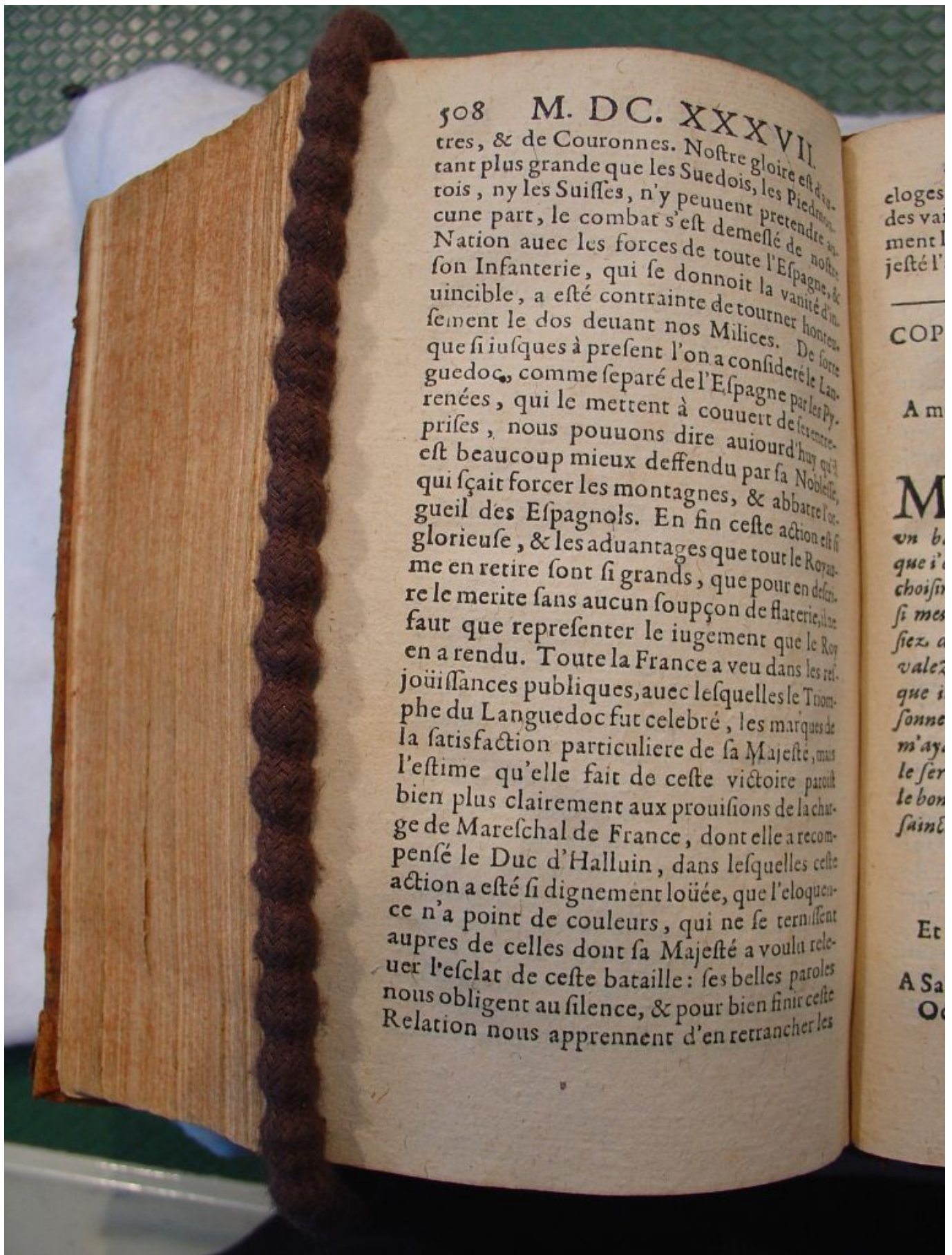
Du Regiment de Ionquieres Cauuiffon, qui dans trois iours auoit mis sur pied huit cens hommes, & seruit tres-bien en ceste occasion, il fut tué vn Capitaine, trois blesez, quatre Lieutenans tuez, avec autant d'Enseignes, & 58. soldats.

Pour les Milices, les Chefs ne furent soigneux de rendre le denombrement de leurs morts & de leurs blesez, & les soldats qui n'auoient esté leuez que pour le secours de Leucate, qui furent tellement dispersez apres la bataille, que l'on ne peut rien dire avec certitude du nombre d'hommes qui leur furent tuez ou blesez.

Ceux qui y perdirent la vie, ou verserent leur sang dans ces occasions, y acquirent vne gloire immortelle: les assiegez qui par leur resistance donnerent lieu aux effets de cét heureux secours, & ceux qui eurent le courage d'attaquer les Espagnols dans vn Camp retranché, & la valeur de les y forcer, meriterent tous les eloges qu'une iuste recognoissance peut donner aux liberateurs de leur patrie.

Ceste Prouince de Languedoc qui a durant dix années seruy de Theatre aux dernieres guerres ciuiles, qui a tant fourny d'hommes pour remplir les armées de Piedmont & d'Allemagne: toute espuisée qu'elle est, a fait recognoistre par vn armement precipité, & composé de volontaires, que les Dioceses valent mieux, que les deserts, à qui l'ambition d'Espagne donna le nom de Royaumes pour grossir la Monarchie, par vn vain assemblage de ti-

1637_508.jpg



508 M. DC. XXXVII.
tres, & de Couronnes. Nostre gloire est d'au-
tant plus grande que les Suedois, les Piedm-
tois, ny les Suisses, n'y peuuent pretendre au-
cune part, le combat s'est demeslé de nostre
Nation avec les forces de toute l'Espagne, & de
son Infanterie, qui se donnoit la vanité d'in-
uincible, a esté contrainte de tourner honneu-
sement le dos deuant nos Milices. De sorte
que si iusques à present l'on a considéré le Lan-
guedoc, comme separé del'Espagne par les Py-
renées, qui le mettent à couuert de ses entre-
prises, nous pouuons dire auourd'huy qu'il
est beaucoup mieux deffendu par sa Noblesse,
qui sçait forcer les montagnes, & abbatre l'or-
gueil des Espagnols. En fin ceste action est si
glorieuse, & les aduantages que tout le Royau-
me en retire sont si grands, que pour en descri-
re le merite sans aucun soupçon de flaterie, il ne
faut que représenter le iugement que le Roy
en a rendu. Toute la France a veu dans les re-
jouïssances publiques, avec lesquelles le Triom-
phe du Languedoc fut celebré, les marques de
la satisfaction particuliere de sa Majesté, mais
l'estime qu'elle fait de ceste victoire paroist
bien plus clairement aux prouisions de la char-
ge de Marechal de France, dont elle a recom-
pensé le Duc d'Halluin, dans lesquelles ceste
action a esté si dignement louée, que l'eloquen-
ce n'a point de couleurs, qui ne se ternissent
aupres de celles dont sa Majesté a voulu rele-
uer l'esclat de ceste bataille: ses belles paroles
nous obligent au silence, & pour bien finir ceste
Relation nous apprennent d'en retrancher les

eloges
des vai-
ment l'
jesté l'

COP

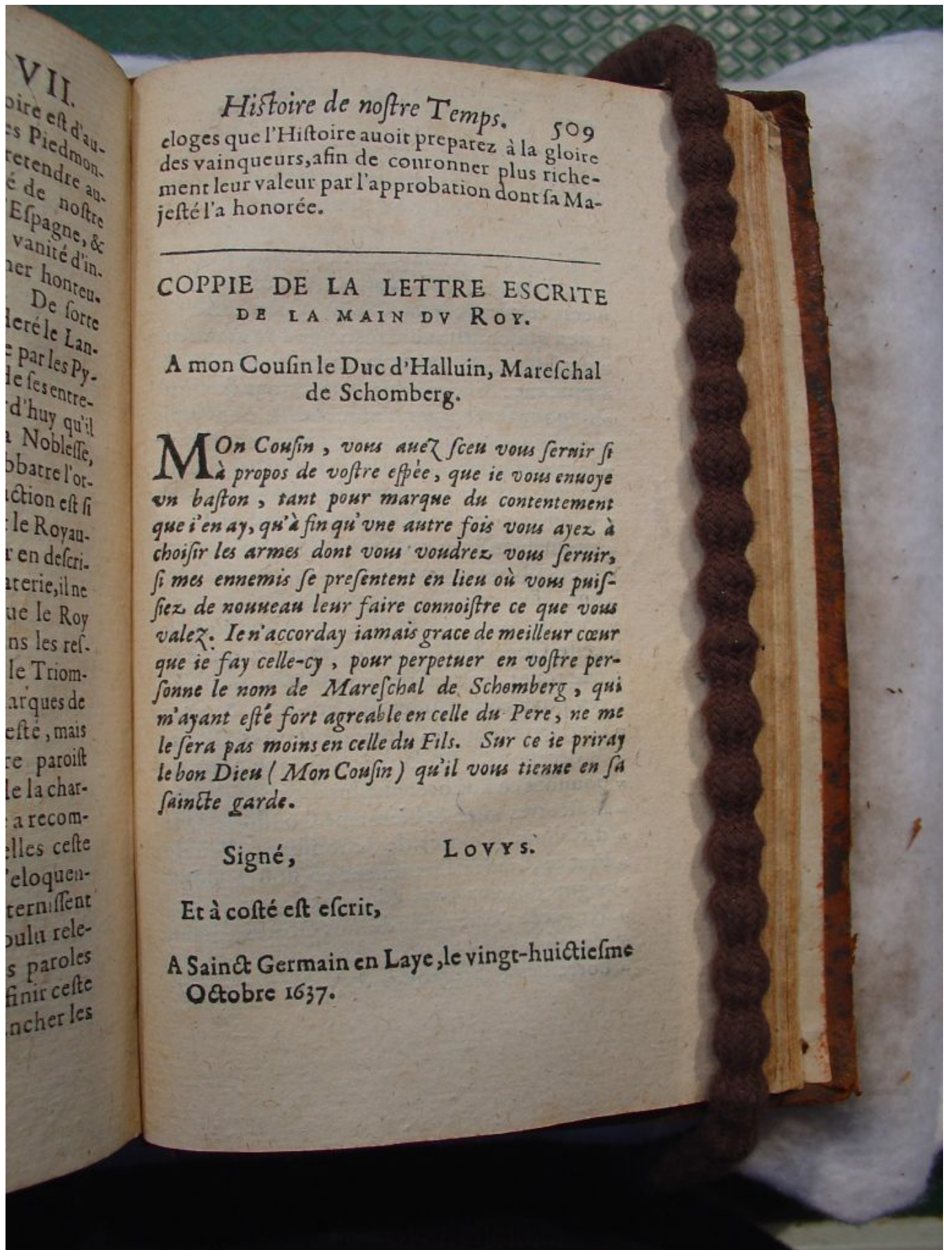
A m

M
en b
que i
choisi
si mes
siez, a
valez
que i
sonne
m'ay
le ser
le bon
sainc

Et

A Sa
O

1637_509.jpg



Histoire de nostre Temps. 509

eloges que l'Histoire auoit preparez à la gloire des vainqueurs, afin de couronner plus richement leur valeur par l'approbation dont sa Majesté l'a honorée.

COPPIE DE LA LETTRE ESCRITE
DE LA MAIN DV ROY.

A mon Cousin le Duc d'Halluin, Mareschal
de Schomberg.

Mon Cousin, vous auẽz sceu vous seruir si à propos de vostre espée, que ie vous enuoye un baston, tant pour marque du contentement que i'en ay, qu'à fin qu'une autre fois vous ayez à choisir les armes dont vous voudrez vous seruir, si mes ennemis se presentent en lieu où vous puissiez de nouveau leur faire connoistre ce que vous valez. Ien'accorday iamais grace de meilleur cœur que ie fay celle-cy, pour perpetuer en vostre personne le nom de Mareschal de Schomberg, qui m'ayant esté fort agreable en celle du Pere, ne me le sera pas moins en celle du Fils. Sur ce ie priay le bon Dieu (Mon Cousin) qu'il vous tienne en sa sainte garde.

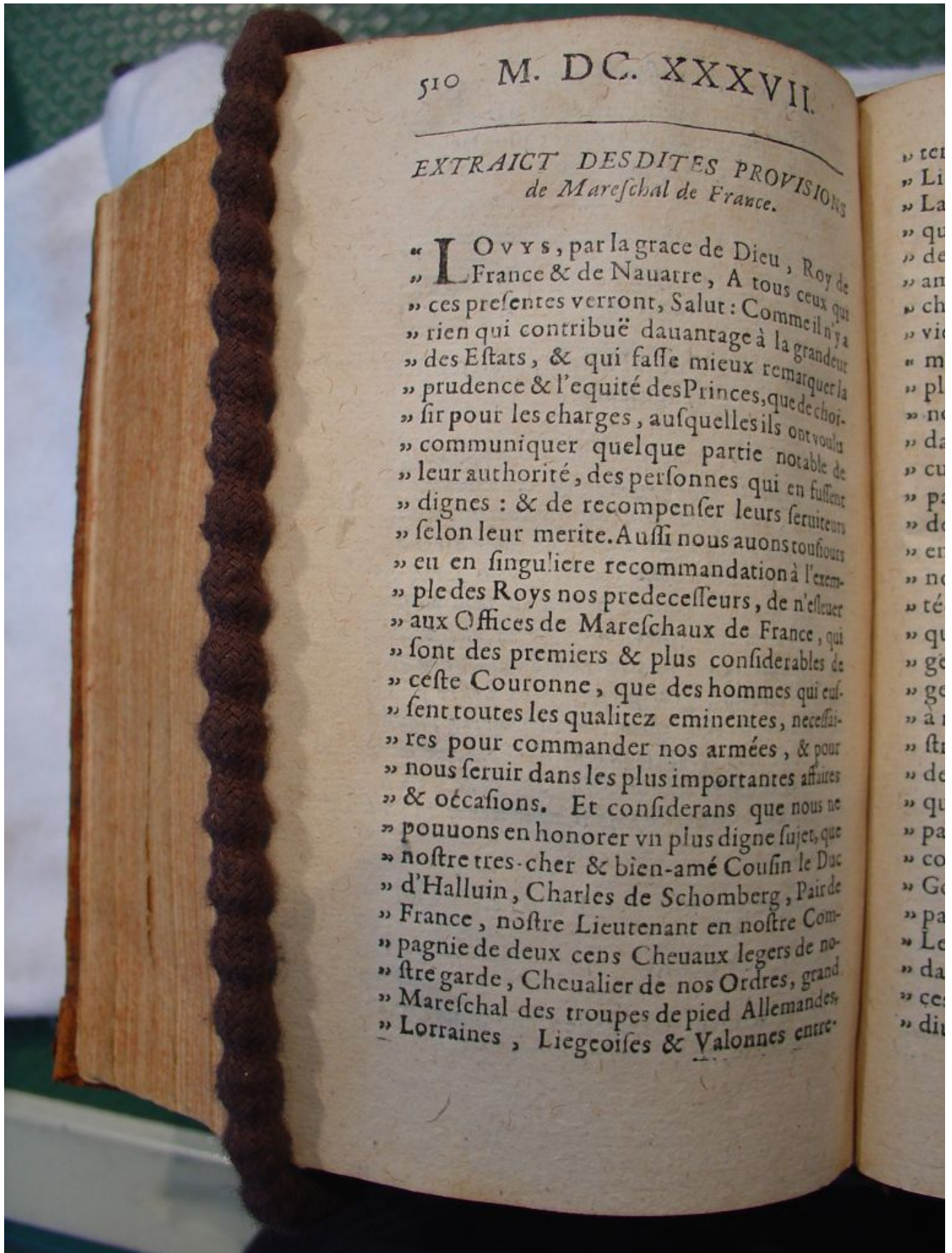
Signé,

LOVYS.

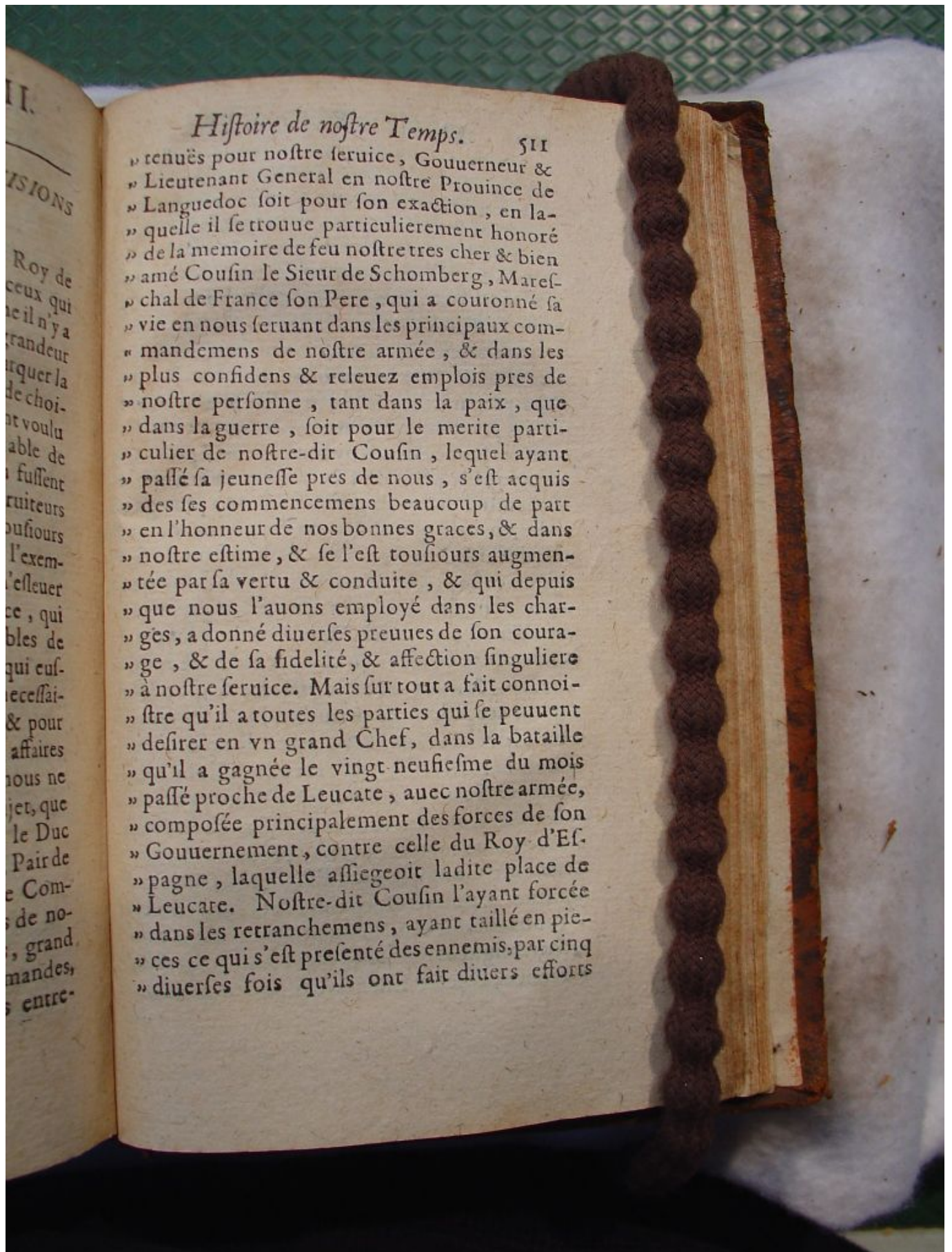
Et à costé est escrit,

A Saint Germain en Laye, le vingt-huictiesme
Octobre 1637.

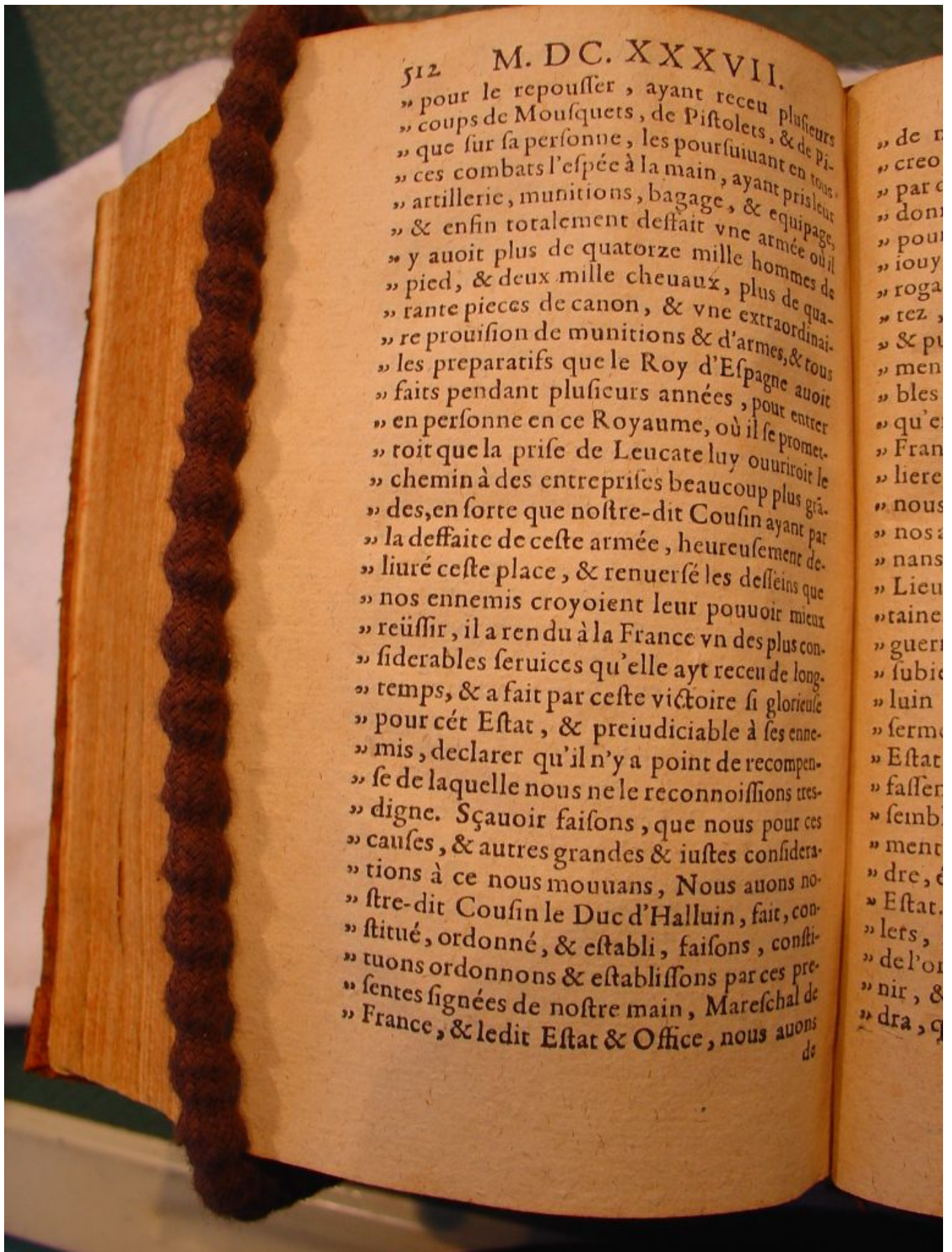
1637_510.jpg



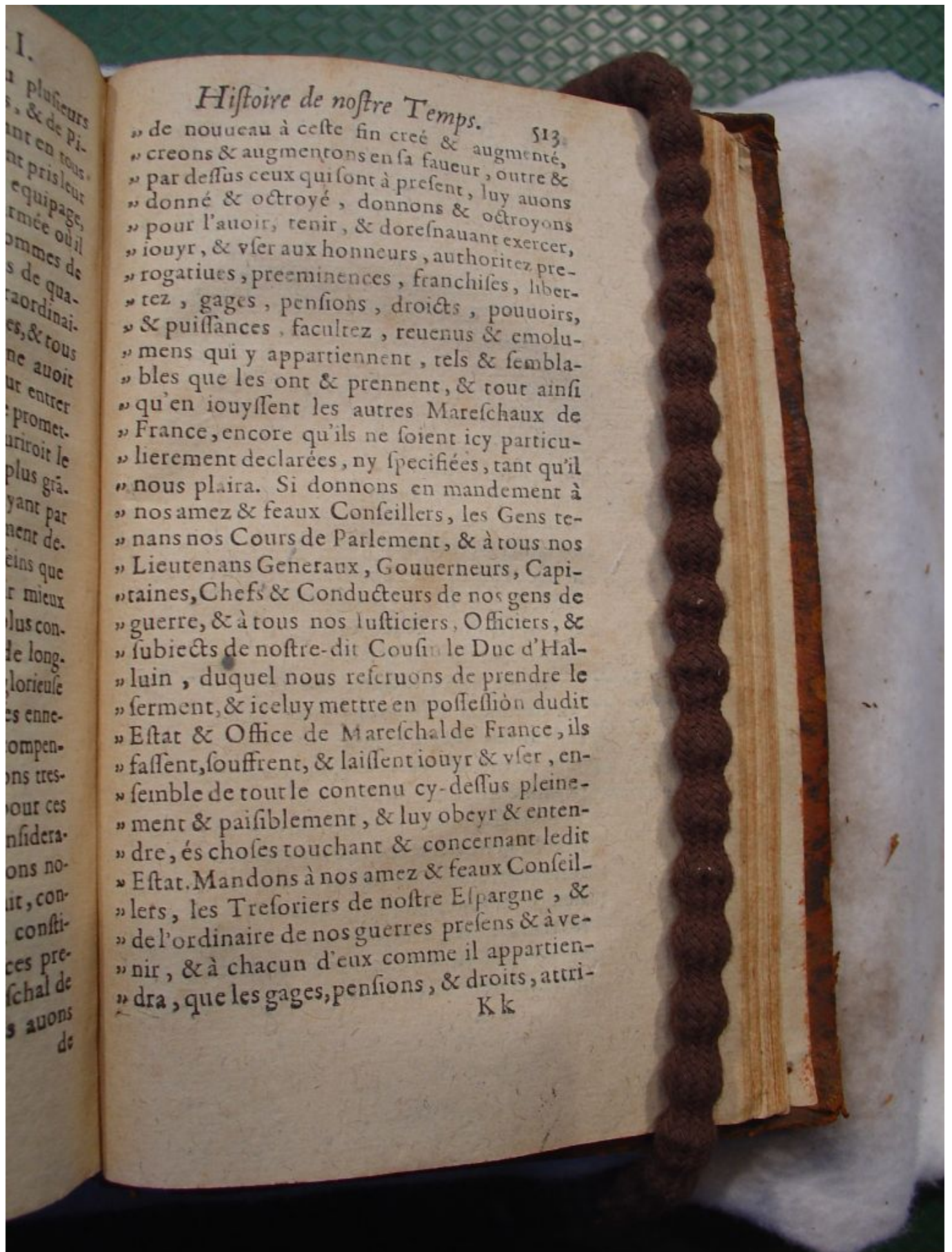
1637_511.jpg



1637_512.jpg



1637_513.jpg



Histoire de nostre Temps.

513

» de nouveau à ceste fin créé & augmenté,
» creons & augmentons en sa faueur, outre &
» par dessus ceux qui sont à present, luy auons
» donné & octroyé, donnons & octroyons
» pour l'auoir, tenir, & dorefnauant exercer,
» iouyr, & vser aux honneurs, autoritez pre-
» rogatiues, preeminences, franchises, liber-
» tez, gages, pensions, droicts, pouuoirs,
» & puissances, facultez, reuenus & emolu-
» mens qui y appartiennent, tels & sembla-
» bles que les ont & prennent, & tout ainsi
» qu'en iouyssent les autres Mareschaux de
» France, encore qu'ils ne soient icy particu-
» lierement declarées, ny spécifiées, tant qu'il
» nous plaira. Si donnons en mandement à
» nos amez & feaux Conseillers, les Gens te-
» nans nos Cours de Parlement, & à tous nos
» Lieutenans Generaux, Gouverneurs, Capi-
» taines, Chefs & Conducteurs de nos gens de
» guerre, & à tous nos Iusticiers, Officiers, &
» subiects de nostre-dit Cousin le Duc d'Hal-
» luin, duquel nous reseruons de prendre le
» serment, & iceluy mettre en possession dudit
» Estat & Office de Mareschal de France, ils
» fassent, souffrent, & laissent iouyr & vser, en-
» semble de tout le contenu cy-dessus pleine-
» ment & paisiblement, & luy obeyr & enten-
» dre, és choses touchant & concernant ledit
» Estat. Mandons à nos amez & feaux Conseil-
» lers, les Tresoriers de nostre Espargne, &
» de l'ordinaire de nos guerres presens & à ve-
» nir, & à chacun d'eux comme il appartient,
» dra, que les gages, pensions, & droicts, attri-
K k

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan